



CONTRIBUTION ET DEMANDE A LA CPDP

Madame la Présidente,

Au cours de ce débat, il est clairement apparu l'incohérence du projet Castres/Verfeil/A68 avec le modèle d'aménagement du territoire retenu par la Charte InterSCoT de l'aire urbaine toulousaine de 2005.

L'itinéraire Castres/Lavaur/St Sulpice/A68 présente des avantages indéniables par rapport à celui de la vallée du Girou, à savoir :

- Il respecte les grandes orientations de la Charte InterSCoT et conforte le pôle d'équilibre du Sud Tarn Lavaur/St Sulpice.
- Il offre une véritable solution multimodale des transports de personnes et de marchandises, intégrant le rail et la route sur le même itinéraire, répondant ainsi aux exigences du Grenelle de l'Environnement.
- Il participe à la coopération de territoires entre les pôles d'équilibre et ville moyenne, entre zones d'activité d'intérêt régional (Porte du Tarn I et II).
- Il permet les nécessaires déviations de St Sulpice et de Lavaur.
- Il préfigure un schéma cohérent d'un réseau routier efficace : Castres-Lavaur St sulpice – A68 – Toulouse ou Villemure s/Tarn – Montbartier – Montauban/gare TGV.

Extrait : «[...] *Cependant, un tracé par Lavaur serait plus pertinent en termes d'aménagement du territoire : il est dans la continuité du barreau A68-A62 par la vallée du Tarn, et relie une polarité importante de l'aire urbaine (Lavaur) au réseau primaire. [...] Privilégier un itinéraire par la vallée du Tarn plutôt que par la vallée du Girou, ce qui a pour conséquence une interrogation sur la pertinence d'un itinéraire Toulouse-Castres par Lavaur plutôt que par Verfeil.*» (Page 14 et 15).

Ces citations sont extraites du document contributif aux DOG du groupe de travail «Urbanisme/Transport» de l'InterSCoT de l'aire urbaine de Toulouse d'Octobre 2009.

Au titre de la transparence de ce débat, il nous semble indispensable de faire apparaître ce document sur le site de la C.P.D.P., dont vous trouverez le lien ci-dessous :

www.payssudtoulousain.fr/files/pst_scot/contribution/Contrib_Groupe_Relier.1256811424.pdf

Recevez, Madame la Présidente, l'expression de notre parfaite considération.

Florence Pelletier

Présidente de l'association
Les Mille Collines
Lagal – 81470 Aguts

Dominique Leman

Président de l'association
Terres et Coteaux du Lauragais
Lasseur – 31460 Le Faget